

Jeune et polygame ?

Il est évident que tout homme, quelle que soit sa catégorie sociale, a le droit de pratiquer la tradition authentique de la polygamie, [cette tradition] que notre religion musulmane a encouragée pour qui a les moyens et la capacité d'être équitable comme il a été démontré.

Or, l'on peut noter que beaucoup de jeunes gens se détournent de cette tradition et la relèguent à la catégorie des plus âgés. Par ailleurs, les intérêts qu'entraîne la revivification de cette tradition, comme démontré plus haut, ne peuvent pas échapper à toute personne raisonnable. Parmi ces intérêts, les plus notables sont : la préservation des jeunes de l'illicite, l'assouvissement de leurs désirs naturels par des voies légales, la prise en charge du plus grand nombre de femmes et la préservation de leur chasteté et leur honneur. Mais nous ne devons pas oublier la capacité des jeunes gens à être équitables en raison de leur âge, leur vivacité, leur énergie et leur disponibilité au travail dans la vie. C'est pourquoi il est préférable que l'homme prenne l'initiative de pratiquer la polygamie dans sa jeunesse.

Nous avons en cela, parmi les compagnons du Prophète et leurs successeurs – qu'Allah les agrée tous – d'excellents modèles [à suivre], car beaucoup d'entre eux ont pratiqué la polygamie à un âge peu avancé. Il en est de même pour un certain nombre de jeunes gens pieux dans notre société musulmane qui ont pratiqué cette tradition, grâce à laquelle ils ont d'ailleurs pu créer un équilibre entre leur bonheur personnel et celui de leurs épouses, gagner l'agrément d'Allah – exalté soit-Il – et participer au développement de leur société, ce qui contribue par ailleurs à augmenter le nombre des musulmans dans le monde et à assurer une éducation appropriée et pieuse aux générations musulmanes futures. Il a été rapporté par Saïd ibn Jubair – qu'Allah l'agrée – qu'Ibn 'Abbâs lui a demandé : « **T'es-tu marié ?** » Ibn Jubair dit non. Ibn 'Abbâs ajouta

:

« **Marie-toi, car le meilleur de cette communauté est celui qui a épousé le plus de femmes**

».

[1]

Ainsi, j'exhorte tous les jeunes gens capables, possédant les qualités matérielles, physiques et gestionnaires qui les aident à faire coexister plus d'un foyer et d'une épouse, à pratiquer la polygamie. Ceux-là sont les plus capables de gérer les foyers, les préserver des divergences

entre épouses et de créer le climat adéquat pour y faire naître des enfants nourris d'amour et de convivialité.

Pour se marier, les jeunes gens doivent, par ailleurs, rechercher comme épouse la féconde (*al-walûd*

) et l'affectueuse (

al-wadûd

), et qu'ils s'attachent particulièrement à trouver une femme pieuse, car elle est le meilleur de ce monde ici-bas comme l'a décrit le Prophète – que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui

–

:

« **S'il la regarde, elle le remplit de bonheur, s'il lui ordonne quelque chose, elle lui obéit et s'il s'absente, elle se préserve** »

.

[\[2\]](#)

En effet, en épousant une pareille femme, le mari aura un grand soutien pour bâtir un foyer musulman où les enfants grandissent dans la piété et la droiture, avec la permission d'Allah, le Très-Haut.

Ceci, sans compter sur la grande récompense et l'énorme compensation que le mari aura auprès d'Allah pour avoir hébergé une musulmane, l'avoir prise en charge, avoir dépensé pour elle et s'être occupé de ses affaires, tout comme sa contribution à la résolution du problème du célibat féminin et la diminution de ses conséquences néfastes.

Ramadan 1429 (septembre 2008)

Revu par : Gilles KERVENN

[1] Al-Bukhârî, le livre du mariage, hadith n°5069 ; Al-Hâfiz a dit dans Al-Fath expliquant le hadith : « Selon Sa ^ôîd ibn Jubayr : Ibn ^ôAbbâs m'a dit – et ceci avant que mon visage ne sorte (c'est-à-dire avant que sa barbe ne pousse) – T'es-tu marié ? J'ai répondu que non, je ne le désirais pas à ce moment-là » Et sa parole « car le meilleur de cette communauté est celui qui a épousé le plus de femmes » signifierait que le meilleur parmi la communauté de Muhammad est celui qui a plus de femmes qu'un autre possédant les mêmes qualités que lui à

l'exception de celle-ci » (Al-Fath 9/14).

[2] Rapporté par Ibn 'Abbâs, dans Al-Mustadrak de Al-Hâkim, hadith n°3330-1520 qu'il a authentifié, tout comme Adh-Dhahabî et Al-Bayhaqî dans As-sunan al-kubrâ, n°7266, et Abû Dâwûd, dans Az-zakât, n°1664.